

Mémoire de l'Association des propriétaires des lacs Godon et Delisle – Voie de contournement de la route 125 à Sainte-Julienne

Introduction

L'Association des propriétaires des lacs Godon et Delisle regroupe des citoyen·ne·s résidant en milieu lacustre dans la MRC de Montcalm, au nord du noyau villageois de Sainte-Julienne. Nos membres possèdent des résidences et des terrains aux abords des lacs Delisle et Godon, situés à quelques kilomètres de la route 125 existante qu'ils doivent utiliser pour chaque déplacement entre la région métropolitaine et leur résidence. Cette route régionale à quatre voies est un axe majeur de circulation à travers Lanaudière ; le Ministère des Transports note que, en vingt ans, le trafic y est passé de **15 200** véhicules par jour en 2014 à **18 800** en 2024. Le tronçon entre Saint-Esprit et Sainte-Julienne supporte ainsi un flux élevé, en grande partie de transit, qui génère régulièrement des périodes de congestion (le soir et fin de semaine) et crée « des risques pour la sécurité » de tous les usagers. Nos familles empruntent régulièrement cette route pour se rendre au travail, en ville, ou aux services de Sainte-Julienne et des environs. Nous sommes donc directement concernés par les accidents et les nuisances actuels (bruit et pollution) : un rapport local fait état de plus de 160 accidents par année sur ce tronçon risqué. Dans ce contexte, le projet de contournement au nord du village répond à un besoin pressant : améliorer la sécurité routière et la qualité de vie des citoyens exposés au trafic lourd.

Bénéfices attendus du contournement

Le contournement proposé par le Ministère des Transports du Québec (MTMD) prévoit une nouvelle route de 3,5 km (dont 2,5 km dans sa juridiction) à quatre voies, avec deux carrefours giratoires et deux passages sécurisés pour piétons et cyclistes. Ces aménagements permettent de rediriger le transit et le trafic lourd hors du cœur du village. Comme l'expliquait Estelle Bouvier (MTMD) lors des consultations publiques, il s'agit avant tout de « sortir la circulation de transit pour redonner le noyau villageois aux citoyens ». Pour notre association, les gains suivants sont attendus :

- **Sécurité routière améliorée** – En circulant sur le nouveau tracé, les usagers éviteront le noyau de Sainte-Julienne, où l'étroitesse de la route actuelle et les intersections urbaines sont des sources d'accidents. Les experts du MTMD confirment que la configuration du contournement mettra la priorité sur la sécurité des piétons, des cyclistes et des usagers vulnérables. Par exemple, la nouvelle route comprendra des pistes polyvalentes et des trottoirs en milieu urbain pour séparer les modes actifs du trafic motorisé. On s'attend donc à une réduction

significative des collisions impliquant des véhicules lourds et une meilleure protection des résidents des secteurs riverains.

- **Réduction de la congestion** – Le détournement du trafic de transit (camions, véhicules longue distance) soulagera l'artère principale du village. Comme l'a souligné le MTMD, le volume actuel (18 800 véhicules/jour) engendre d'importants embouteillages en heures de pointe qui font frein au développement de la région de Lanaudière au nord de cet axe. Le contournement fluidifiera la circulation, évitant aux automobilistes locaux et aux services d'urgence les retards causés par le trafic de passage. Cet allègement du trafic améliorera également l'accessibilité aux services (commerces, écoles, services municipaux) situés dans le noyau villageois, en rendant les déplacements quotidiens plus prévisibles et sécuritaires.
- **Réduction du bruit et de la pollution** – En éloignant les véhicules de Sainte-Julienne, on réduira considérablement les nuisances sonores et la pollution atmosphérique au cœur de la communauté. Le projet prévoit l'installation d'**écrans antibruit** le long du nouveau tracé ainsi que des ponceaux et infrastructures de drainage pour limiter l'érosion et les poussières. Les camions et les véhicules surchargés produiront moins de bruit près des zones habitées. Nos membres constatent déjà une exposition importante aux infrasons et aux émissions des diesels traversant le village chaque jour ; la déviation permettra de dédier la voie actuelle principalement au trafic local plus calme.
- **Qualité de vie et revitalisation du noyau villageois** – En déchargeant le centre de Sainte-Julienne du trafic de transit, on redonnera aux citoyens un environnement urbain plus paisible et sécuritaire. Les piétons et cyclistes pourront circuler dans le village sans frôler constamment les camions. De plus, en favorisant les approches souterraines (ponceaux) et la plantation d'arbres en bordure de la future voie (conformément aux recommandations environnementales), le projet contribuera à préserver les paysages ruraux. Au final, les riverains des lacs Delisle et Godon verront la quiétude de leur milieu protégée tout en conservant leur accès rapide aux services municipaux grâce à des déviations planifiées.

Réponses aux principales critiques

Certaines préoccupations ont été exprimées par des opposant·e·s au contournement, notamment lors des audiences publiques (écologie, artificialisation, transfert de nuisances, alternatives de mobilité). Nous souhaitons y répondre de manière respectueuse et factuelle :

© 2026 - Louis Carbonneau, Tous droits réservés,

Sources : Documentation du BAPE et compte-rendu des consultations publiques.

- **Impact environnemental (milieux humides et faune)** – Nous partageons le souci de préserver les milieux naturels. Le tracé final sera choisi de manière à limiter au maximum l’emprise sur les zones sensibles. Les équipes du MTMD ont d’ores et déjà étudié plusieurs variantes (trois vers le sud, deux vers le nord) en tenant compte de la présence de milieux humides, de boisés et de terres agricoles. Si des secteurs sensibles ne peuvent être évités, le projet intègre des mesures d’atténuation et de compensation obligatoires. Par exemple, des plans régionaux de restauration des milieux humides (PRMH) guideront le reboisement et la création de nouveaux marécages en compensation des zones défrichées. De plus, le projet prévoit le déplacement et la préservation de cours d’eau via des ponceaux conçus pour maintenir la continuité écologique. Le Ministère s’engage à appliquer les « Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques » et à surveiller la faune impactée, afin de minimiser le « répercussions sur les milieux fauniques, floristiques, humides et hydriques » identifiées dans l’étude d’impact. Notre association veillera à ce que ces engagements soient respectés.
- **Artificialisation du territoire (terres agricoles et forestières)** – Nous comprenons la crainte de voir des terres cultivables ou boisées cédées à une route. Cependant, le secteur choisi est majoritairement non cultivé et boisé, ce qui réduit l’impact sur les terres agricoles. Les autorités prévoient également de solliciter au besoin l’avis de la Commission de protection du territoire agricole du Québec avant approbation finale (mentionné dans le processus du projet). Par ailleurs, le projet s’inscrit dans un contexte de croissance démographique : des aménagements résidentiels se développent autour de Sainte-Julienne, ce qui complexifie le maintien de l’infrastructure routière existante. Le contournement constitue un compromis qui préserve l’essentiel des terres cultivables tout en répondant à des enjeux de sécurité publique et d’aménagement à long terme.
- **Transfert de nuisances (bruit et trafic ailleurs)** – Certains redoutent que les désagréments ne soient déplacés vers d’autres secteurs. En réalité, le tracé du nouveau corridor a été planifié sur une portion moins habitée, limitant le nombre de voisins directement affectés. De plus, les écrans acoustiques (anti-bruit) et le revegetalisation des talus limiteront la propagation sonore. Il est vrai que tout projet routier génère un bruit additionnel localement, mais cet impact sera contrebalancé par l’amélioration majeure du noyau villageois. Le cas du récent contournement de Labelle (rte 117) montre qu’un tel projet génère très peu de trafic en plus une fois en service, car son but est de dévier et non d’attirer de nouveaux usagers. La commission d’enquête et le MTMD ont insisté sur cette logique : l’objectif n’est pas

d'augmenter le débit au-delà de son niveau actuel, mais d'éloigner le trafic de transit. Par ailleurs, l'installation de dispositifs silencieux (pavés à faibles émissions sonores) et de végétation dense contribuera à atténuer le bruit pour les riverains immédiats.

- **Préférences pour des solutions alternatives** – L'Association est favorable au développement de la mobilité active (pistes cyclables, marche) et à la diminution de la dépendance automobile. D'ailleurs, le projet inclut l'aménagement de trottoirs et de pistes polyvalentes dans le secteur du noyau urbain, tout en assurant des traverses sécurisées pour les écoliers et piétons. Cependant, on ne saurait se satisfaire uniquement de mesures locales d'amélioration (p. ex. réaménagements d'intersection ou croisements) tant que le volume de transit (18 800 v/j) continuera de croître. Le contournement n'exclut pas des transports collectifs ou le covoiturage à développer, mais il répond à un problème que les seules alternatives actives ne peuvent résoudre : la congestion routière et le danger routier provoqué par un trafic lourd trop dense. Nous estimons donc que l'on doit combiner efforts pour les piétons et cyclistes (de liaisons sécurisées dans le village) avec la réalisation de la nouvelle voie, la première solution n'étant pas suffisante en elle-même.

Conclusion

Au nom des propriétaires des lacs Godon et Delisle, nous réitérons notre soutien clair au projet de voie de contournement de la route 125 à Sainte-Julienne. Les avantages attendus – sécurité accrue, réduction du trafic dans le village, amélioration de la qualité de vie – l'emportent, selon nous, sur les inconvénients annoncés, d'autant plus que le Ministère s'engage à mettre en place des mesures d'atténuation environnementales strictes. Nos concitoyens pourront ainsi bénéficier rapidement d'un noyau urbain apaisé, tout en conservant un accès fiable aux services régionaux. Nous invitons respectueusement la commission du BAPE à recommander la mise en œuvre rapide du projet, avec le suivi rigoureux des mesures de protection prévues pour les milieux naturels et les communautés locales. Notre association continuera de veiller à ce que ces engagements soient tenus, pour le bénéfice de tous les résidents de Sainte-Julienne et des lacs environnants.



Pour L'Association des propriétaires des lacs Godon et Delisle (Chertsey)

